



Commune et Centre communal d'action sociale
d'Aiglun

**NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être disponible sur le site internet de la collectivité lorsque celui-ci existe. Cette note répond donc à cette obligation. Les documents budgétaires peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 ont été votés le 04 avril 2022 par l'équipe municipale.

Le Centre communal d'action sociale a voté le compte le compte administratif 2021 et son budget primitif 2022 le 06 avril 2022.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. La section de fonctionnement

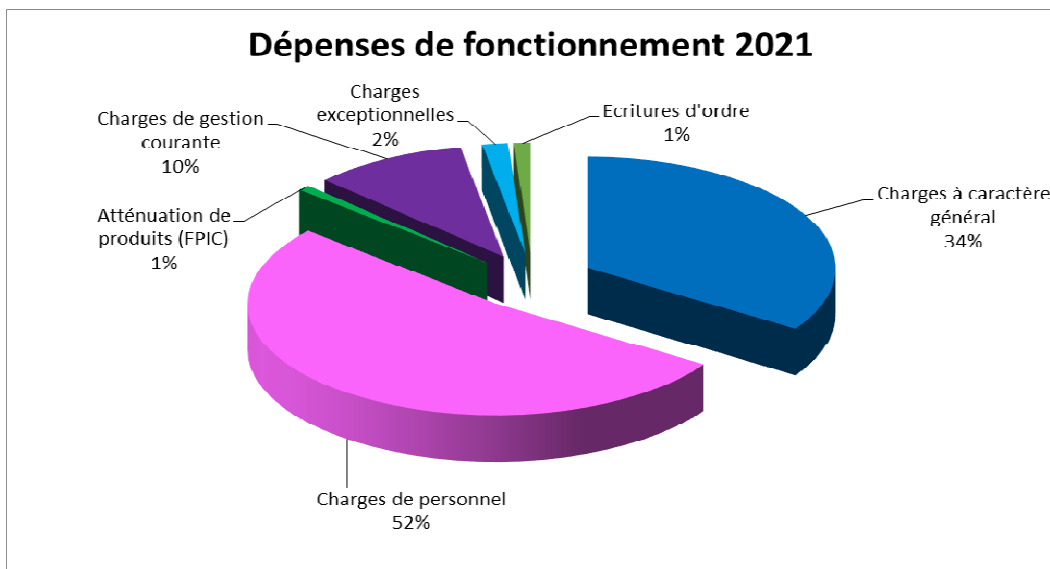
a) Le compte administratif 2021

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

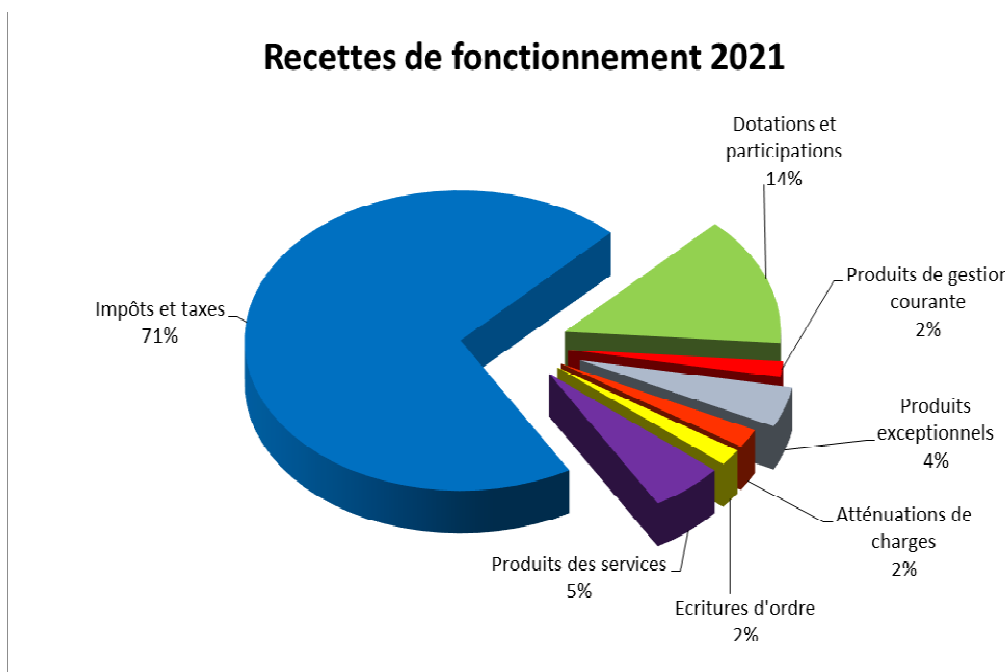
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	370 574.90 €	Excédent reporté 2020	420 000.13 €
Dépenses de personnel	564 911.33 €	Recettes des services	62 948.88 €
Autres dépenses de gestion courante	108 755.54 €	Impôts et taxes	807 577.54 €
Dépenses financières	0.00 €	Dotations et participations	159 794.94 €
Dépenses exceptionnelles	18 187.94 €	Autres recettes de gestion courante (licence IV et loyers des commerces des Romarins)	19 441.83 €
Autres dépenses (FPIC)	8 938.00 €	Recettes exceptionnelles	49 946.10 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Remboursement assurance risques statutaires	23 425.20 €
Total dépenses réelles	1 071 367.71 €	Total recettes réelles	1 123 134.49 €
Ecritures d'ordre	12 202.40 €	Ecritures d'ordre	20 207.54 €
Total général	1 083 570.11 €	Total général	1 563 342.16 €
		Résultat cumulé 2021	+ 479 772.05 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien, la maintenance et la consommation en fluides des bâtiments communaux, les achats de fournitures diverses, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les crédits scolaires, etc.



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, redevances d'occupation du domaine public, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses recettes.

Les impôts et taxes représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.



Avec le résultat reporté de 2020, la section de fonctionnement présente donc en 2021 un **résultat excédentaire de 479 772.05 €**.

b) Le budget primitif 2022

Dans sa séance du 04 avril 2022, le Conseil municipal a décidé de conserver en fonctionnement (compte 002) la somme de 479 772 €.

Le Conseil municipal a également maintenu les taux du foncier bâti et non bâti à l'identique de 2021.

Toutefois, pour compenser la perte de produit qui résulte de la suppression de la taxe d'habitation pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée. Le taux communal (15.00% en 2021) et le taux départemental (20.70% en 2021) s'ajoutent ainsi pour le foncier bâti. Un coefficient correcteur est appliqué pour vérifier que le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale corresponde au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la Commune.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produits 2022
Foncier bâti	1 481 000	Taux communal de 15.00% + taux départemental de 20.70% soit 35.70% au total	528 717 €
Contribution du coefficient correcteur			- 132 360 €
Montant corrigé			396 357 €
Foncier non bâti	17 000	34.52 %	5 868 €
Total			402 225 €

Les crédits scolaires ont été votés à l'identique de 2021 représentant ainsi un total de près de 9 800 € pour un nombre estimé à 105 élèves en septembre 2022. Ces crédits sont réservés à l'achat de fournitures scolaires, de jouets éducatifs, à l'organisation de sorties pédagogiques et aux cours de natation.

A noter que la Commune a également décidé de financer à hauteur de 7 760 € des ateliers d'éveil musical à l'école dès la rentrée de septembre 2022.

Concernant les subventions aux associations, 40 000 € de crédits ont été inscrits au budget afin de pouvoir contribuer à leur fonctionnement :

- Union sportive et culturelle d'Aiglun : 18 800 € dont 9 000 € de subvention pour l'animateur football ; 6 500 € de fonctionnement pour la section football ; 3 300 € de fonctionnement pour les autres sections.
- Association départementale des restaurants et des relais du cœur : 1 000.00 €
- Association des donateurs de sang bénévoles d'Aiglun – Mallemoisson : 600.00 €
- Association dignoise des combattants et victimes de guerre : 100.00 €
- Comité départemental de la prévention routière : 300.00 €
- Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone : 50.00 €
- Les Amis du Vieil Aiglun : 600.00 €
- Association locale ADMR Duyes-Bléone : 500.00 €
- Association les Gais Lurons : 600.00 €

D'autres dossiers de demandes pourront être examinés lors d'une prochaine séance du Conseil, toutes les associations n'ayant pu réunir leur assemblée générale à ce jour. Pour rappel, les subventions ne sont versées qu'à la condition que toutes les pièces requises soient fournies.

Concernant le Centre communal d'action sociale, 5 829 € de subvention du budget principal viendront abonder le budget 2022 du CCAS pour organiser les actions seniors notamment.

Par ailleurs, en solidarité avec le peuple ukrainien, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix-Rouge française.

Enfin, la Commune ayant créé une régie de recettes « Animations » afin d'organiser différents événements culturels (théâtre, concerts, conférences, etc.), 15 000 € de crédits ont été prévus pour la programmation culturelle municipale.

BUDGET PRINCIPAL 2022

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	632 272	Excédent reporté	479 772
Dépenses de personnel	655 000	Recettes des services	60 000
Autres dépenses de gestion courante	156 500	Impôts et taxes	751 000
Dépenses exceptionnelles	20 000	Dotations et participations	145 000
Autres dépenses	10 000	Autres recettes de gestion courante et remboursement rémunération du personnel	26 000
Dépenses imprévues	20 000	Recettes exceptionnelles	0
Total dépenses réelles	1 491 272	Total recettes réelles	1 461 272
Ecritures d'ordre	0	Ecritures d'ordre Travaux en régie	30 000
Total général	1 491 272	Total général	1 491 272

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des projets en cours de développement.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions de l'Etat pour la création d'une aire de jeux). L'excédent de fonctionnement reporté et affecté en investissement, le résultat d'investissement reporté, le solde des restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement viennent également alimenter les recettes.

a) Le compte administratif 2021

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Immobilisations corporelles : mobilier, véhicules, équipements, travaux de voirie, etc.	197 546.40	FCTVA	77 118.00
Immobilisations incorporelles : logiciels, licences, etc.	11 093.20	Taxe aménagement	12 721.67
Travaux en cours : fin des travaux d'aménagement du cimetière et de rénovation énergétique du groupe scolaire	45 125.00	Mise en réserve	343 618.00
Caution versée à la régie culturelle du Département pour matériel scénique	300.00	Subventions d'équipements perçues	160 743.00
Total dépenses réelles	254 063.60	Total recettes réelles	594 200.67
Ecritures d'ordre Travaux en régie	20 207.54	Ecritures d'ordre	12 202.40
Total général	274 272.14	Total général	606 403.07

Le résultat de l'exercice 2021 de la section d'investissement est donc positif (+332 130.93 €). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, il s'élève à 3 772 469.94 €.

L'endettement de la Commune est nul depuis plusieurs années.

En section d'investissement, les crédits sont importants et permettent d'engager les opérations nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, la Commune sollicite des subventions dès lors que cela est possible, en visant des co-financements de la part de l'Etat, du Conseil régional Sud et du Département à hauteur de 70%, voire 80% au maximum.

Les principales dépenses en 2021 ont concerné :

- l'acquisition de matériel divers : défibrillateurs (11 200 €), du mobilier (9 500 €), panneaux de voirie et d'affichage (12 700 €), matériel et outillage (9 900 €), décorations de Noël (6 200 €), agrées extérieurs (11 000 €).
- la fin de travaux d'accessibilité du cimetière (17 000 € environ)
- la fin de travaux du groupe scolaire (57 000 € environ)
- des travaux de voirie et de génie civil (48 500 €) : dalles béton pour containers ordures ménagères, escaliers arrières de l'école, ralentisseurs avenue Jouve, réfection des escaliers et de la terrasse place de la mairie, création d'un accès piétons
- les travaux de désamiantage et de toiture des stands de loisirs (37 000 € environ)
- des études et missions pour la future maison de santé (13 600 €)

Les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2021 s'élèvent à 481 000 euros.

b) Le budget primitif 2022

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Solde d'investissement reporté du budget principal	481 000	FCTVA	30 000
Nouveaux crédits	3 583 469	Taxe aménagement	5 000
		Subventions crédits reportés	0
		Subventions nouveaux crédits	339 000
Caution pour matériel scénique départemental	2 000		
Dépenses imprévues	50 000		
Total dépenses réelles	4 116 469	Total recettes réelles	374 000
Ecritures d'ordre Travaux en régie Opérations patrimoniales maîtrise d'ouvrage déléguée	30 000 10 000	Ecritures d'ordre	
		Virement de la section de fonctionnement	0
		Opérations patrimoniales maîtrise d'ouvrage déléguée	10 000
		Excédent reporté	3 772 469
Total général	4 156 469	Total général	4 156 469

Les principaux crédits d'investissement ont été mobilisés sur les projets « phares » du mandat en fonction du calendrier prévisionnel de leur réalisation :

- Création d'un citystade : 300 000 €
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire : 1 890 000 €
- Acquisition de terrain et création d'une halle et d'un tiers-lieu éco-citoyen : 920 669 €
- Rénovation énergétique de la mairie et extension : 50 000 €

En 2022, seuls le citystade et la maison de santé verront le jour. Concernant celle-ci, la mission de maîtrise d'œuvre est en phase d'avant-projet sommaire et le montant définitif n'est pas encore connu.

Concernant la halle et la mairie, les montants imputés au budget sont estimés. Pour la halle, un maître d'œuvre doit être recruté pour définir le programme et le montant prévisionnel des travaux.

En 2022, d'autres opérations ont également été dotées de crédits pour acquérir du matériel (88 000 €), effectuer des travaux de voirie et réseaux divers (235 000 €), acquérir du matériel informatique et refondre le site internet de la Commune (88 000 €), rénover et/ou équiper les différents sites et bâtiments communaux (40 000 € pour le cimetière, 50 000 € pour le pôle Raymond Moutet, 90 000 € pour la création d'un théâtre de verdure près de l'église du Vieil Aiglun, etc.).

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Traditionnellement, le Centre communal d'action sociale d'Aiglun organise des actions en faveur des seniors (65 ans et plus). Il peut néanmoins être saisi pour des demandes d'aide sociale exceptionnelle.

Traditionnellement, le CCAS organise chaque année une sortie journalière, un repas de fin d'année ou une remise de colis pour les personnes les plus dépendantes.

Il co-organise également des ateliers de prévention destinés aux seniors avec la Mutualité française par exemple, sans contrepartie financière.

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, du produit des ventes de concessions au cimetière (1/3 du produit) et de dons.

a) Le compte administratif 2021

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Actions seniors (sortie et repas)	3 333.00	Produit des ventes de concessions	1 466.68
Assurances auto	207.19	Dons	337.50
		Subvention communale	3 482.00
Achat masques enfants	2 396.96		
Protection fonctionnelle	36.00		
Secours	1 000.00		
Total général	6 973.15	Total général	5 286.18

Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire (- 1686.97 €). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2021 (+ 6 758.09 €), le résultat cumulé s'élève à 5 071.12 €.

b) Le budget primitif 2022

Le Conseil d'administration a souhaité maintenir un budget de fonctionnement à hauteur de 11 000 €.

8 700 € ont été votés en faveur des actions seniors.

300 € sont dédiés au frais d'assurances des élus (protection fonctionnelle et juridique et assurance auto-collaborateurs).

2 000 € restent consacrés aux secours éventuels.

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Actions seniors	8 700	Produit des concessions	100
Assurances	300	Subvention communale	5 829
Secours	2 000		
		Excédent reporté	5 071
Total général	11 000	Total général	11 000

Fait à Aiglun, le 07 avril 2022

Le maire et président du CCAS,
Michel AUDRAN